



GARE
À LA
RAGE

VOYAGEURS, NE RAMENEZ PAS UN ANIMAL
D'UN PAYS TOUCHÉ PAR LA RAGE.
PENSEZ À FAIRE VACCINER VOTRE ANIMAL
LORSQUE VOUS PARTEZ À L'ÉTRANGER



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



AVANT VOTRE VOYAGE



Un animal qui voyage,
c'est un risque de rage !
Respectez la réglementation :
elle est là pour vous protéger et le protéger.



Prenez contact avec votre vétérinaire
4 mois avant votre départ.



Votre animal doit être **identifié**.
N'oubliez pas son **passport**.



Le **vaccin** contre la rage de votre animal
doit être à jour ; une **prise de sang**
est nécessaire pour les pays à risque.



**La démarche obligatoire prend
entre 1 et 4 mois en fonction
du pays de destination.**



PENDANT VOTRE VOYAGE



Ne touchez aucun animal errant.



Ne ramenez pas d'animal ne répondant pas aux obligations réglementaires.



Un animal ramené illégalement peut être infecté et vous contaminer.



**Si vous vous faites mordre,
griffer, lécher sur une plaie,
contactez un médecin ou
les autorités sanitaires locales.**

**À votre retour : présentez votre
animal aux autorités de contrôle.**



PLUS D'INFORMATIONS
GAREALARAGE.FR

LA RAGE, UN RISQUE TOUJOURS D'ACTUALITÉ



LA RAGE TUE UNE PERSONNE
TOUTES LES 10 MINUTES
DANS LE MONDE



ABSENTE EN FRANCE,
LA RAGE EXISTE ENCORE
DANS DE NOMBREUX PAYS



LES CAS DE RAGE EN FRANCE
PROVIENNENT TOUS D'ANIMAUX
CONTAMINÉS À L'ÉTRANGER



UNE FOIS LES SYMPTÔMES
APPARUS, LA RAGE
EST TOUJOURS MORTELLE